

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

413^{ÈME} RÉUNION

16 JANVIER 2014

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR.2(CDXIII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 413^{ème} réunion tenue le 16 janvier 2014, a suivi une communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur la situation en République du Soudan du Sud et les efforts de la Médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD) pour résoudre le conflit armé qui a éclaté au Soudan du Sud, le 15 décembre 2013. Le Conseil a également suivi des déclarations faites par les représentants du Soudan du sud, du Rwanda, des Nations unies, de l'Union européenne (EU), de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et de la Norvège.

Le Conseil a rappelé ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation, notamment le communiqué PSC/AHG/COMM.1(CDXI), adopté lors de sa 411^{ème} réunion tenue, au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, à Banjul, en Gambie, le 30 décembre 2013.

Le Conseil a réitéré sa profonde préoccupation face à la transformation du conflit politique au Soudan du Sud en une guerre civile totale. Le Conseil a également réitéré sa préoccupation face à la crise humanitaire qui s'aggrave au Soudan du Sud, y compris les déplacements massifs de civils et les informations sur la situation des enfants qui succombent à la malnutrition et à la maladie. À cet égard, le Conseil a rappelé au Gouvernement de la République du Soudan du Sud et aux forces rebelles qu'ils portent la responsabilité de la protection des populations civiles, à travers l'acheminement direct de l'aide requise et la facilitation du travail des organisations humanitaires qui assistent les populations affectées. Le Conseil a également exprimé sa tristesse face à la tragédie que constitue la mort par noyade de plusieurs personnes qui tentaient d'échapper aux combats lorsque leur bateau a coulé dans le Nil bleu, et a présenté ses condoléances à tous ceux qui sont endeuillés par le conflit.

Le Conseil a réitéré son appel à une cessation immédiate et inconditionnelle des hostilités, afin de prévenir des pertes supplémentaires en vies humaines et l'escalade continue du conflit, y compris l'accroissement de la mobilisation et des antagonismes ethniques, ainsi que sa conviction que les différences politiques entre les parties prenantes sud-soudanaises doivent être résolues uniquement par le dialogue politique.

Le Conseil a réitéré son appel aux dirigeants du Soudan du Sud pour qu'ils œuvrent dans un esprit de patriotisme désintéressé, en gardant en vue l'intérêt national de leur pays et en prenant les mesures requises pour mettre fin à l'effusion inutile de sang et aux souffrances du peuple du Soudan du Sud et restaurer la paix, la stabilité et la concorde nationale.

Le Conseil a exprimé son plein appui aux efforts déployés par l'IGAD, sous la présidence du Premier Ministre Hailemariam Dessalegn de l'Éthiopie. Le Conseil a exprimé sa gratitude à l'Équipe de Médiation de l'IGAD, conduite par l'Ambassadeur Seyoum Mesfin et comprenant également les Généraux Lazaro Sumbeiywo et Mohammed al Dabi, pour leurs efforts continus. Le Conseil a exhorté les parties à coopérer pleinement avec l'Équipe de Médiation, en vue du règlement urgent de la crise actuelle.

Le Conseil s'est félicité de l'étroite coordination entre l'Equipe de médiation et la Commission de l'UA. Le Conseil a encouragé la Commission à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer l'appui de l'UA aux efforts menés par l'IGAD, y compris en interagissant davantage avec les parties sud-soudanaises.

Le Conseil a reconnu le rôle important joué par la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans la sécurisation et l'assistance aux milliers de civils qui ont trouvé refuge dans ses locaux. Le Conseil a demandé instamment aux parties au conflit de faciliter le travail de la MINUSS, dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat, en particulier les activités relatives à la protection des civils.

Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face aux allégations de violations persistantes des droits de l'homme commises pendant le conflit, y compris les assassinats ethniques ciblés. À cet égard, le Conseil a rappelé aux parties sud-soudanaises sa décision de créer une Commission d'enquête sur les violations présumées des droits de l'homme, avec l'intention de faire des recommandations sur la meilleure manière d'assurer l'obligation de rendre compte, la réconciliation et d'autres mesures appropriées. Le Conseil a réaffirmé sa détermination à tenir responsables ceux qui auraient commis les violations des droits de l'homme.

Le Conseil a réitéré sa détermination à imposer des sanctions ciblées contre tous ceux qui feraient obstacle aux efforts de paix et de réconciliation au Soudan du Sud.

Le Conseil a convenu d'examiner la situation au Soudan du Sud lors de sa réunion au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, prévue à Addis Abéba, le 29 janvier 2014, sur la base d'un rapport qui sera soumis par la Présidente de la Commission.